

LalVigneTM

MATURETM

Advance phenolic maturity



POURQUOI UTILISER LALVIGNE[®] MATURE?

Plus de 50 essais ont été menés sur plusieurs millésimes dans différents pays (France, Espagne, USA, Italie, etc.). Dans plus de 90 % des cas, les vins issus des vignes traitées avec **LalVigne[®] Mature** présentent une amélioration de la maturité phénolique et une meilleure qualité globale.

+ Gras, volume, rondeur, sucrosité, qualité globale en bouche, qualité des tanins.

- Astringence, sécheresse, amertume, agressivité.

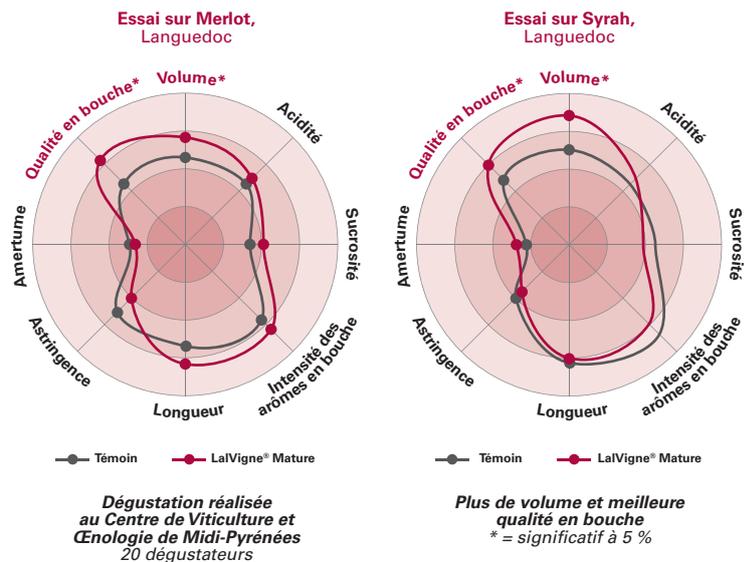
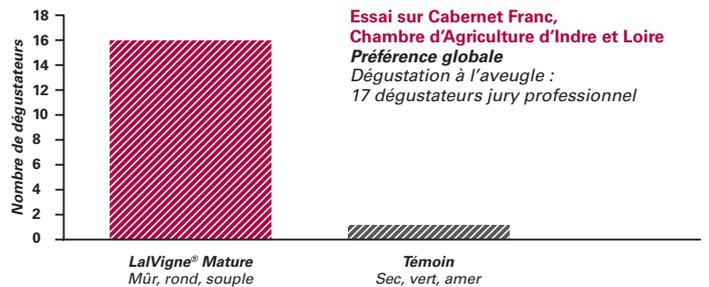
AMÉLIORATION DE LA MATURITÉ PHÉNOLIQUE DES VINS ROUGES

L'application foliaire de **LalVigne[®] Mature** sur la vigne à la véraison permet d'améliorer la qualité des vins en augmentant la maturité phénolique. Les vins obtenus sont plus ronds, moins astringents et plus équilibrés.

LalVigne[®] est une innovation LALLEMAND brevetée (US patent Pending EP 2882838), développée pour les viticulteurs et les vinificateurs dans l'objectif d'améliorer la qualité de leurs raisins et de leurs vins.



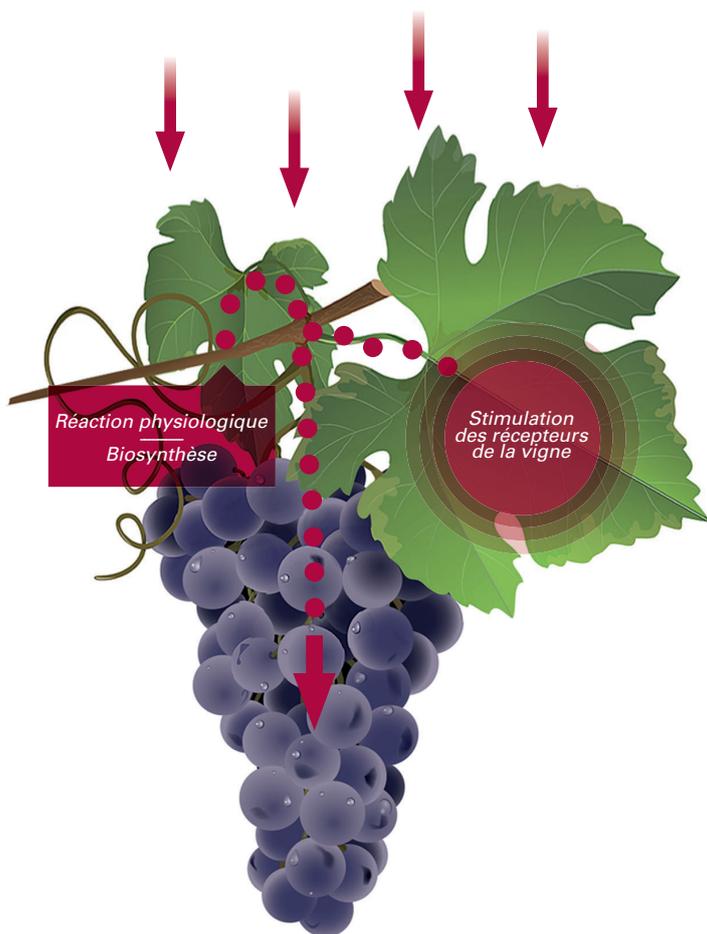
Levure *Saccharomyces cerevisiae* (Lallemand group)
© Getty Image



Essais réalisés en conditions homogènes avec l'application de **LalVigne[®] Mature** comme seule variable entre les modalités traitées et témoins.

MODE D'ACTION

La composition spécifique de **LalVigne® Mature** stimule des récepteurs de la plante provoquant une accélération du métabolisme secondaire de la vigne (biosynthèse de composés, relocalisation des phénols dans la plante,...) ayant un impact sur la perception de la maturité phénolique du vin.



CARACTÉRISTIQUES

Composition

100 % fractions spécifiques d'une souche de levure œnologique sélectionnée et inactivée, *Saccharomyces cerevisiae*, issue de "LALLEMAND YEAST COLLECTION". Non-pathogènes, non dangereuses, de qualité alimentaire et sans OGM.

Conditionnement

Chaque carton contient 2 bidons de 5 L.

Conservation

Produit non inflammable.
Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé.
Conserver au frais et au sec.
Éviter les conditions de stockage extrême.

Agriculture Biologique

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) 834/2007.
Produit conforme au NOP.
Contrôle Ecocert SA F-32600.

Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

1000011

DOSE ET APPLICATION

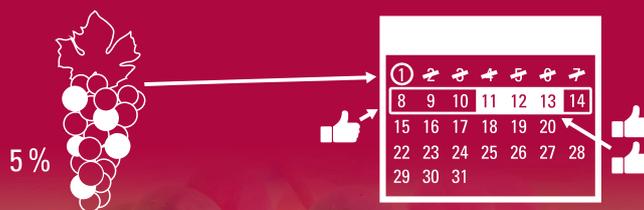
1 programme de traitement = 2 applications.

Dose recommandée pour chaque application : 2 L/ha.

1^{re} application = début véraison (environ 5 %).
2^{de} application = 7 - 14 jours après la 1^{re} application (de préférence 10 - 12 jours).
Pulvérisation foliaire.
Diluer dans l'eau pour atteindre la dose de 2 L/ha.
Suivre les recommandations d'application.

1^{re} ▶ 2 L/ha

2^{de} ▶ 2 L/ha



Distribué par :



Février 2024

Ce document contient les informations les plus récentes sur la connaissance de nos produits ; celles-ci sont donc susceptibles d'évoluer et ne constituent pas un engagement contractuel. - Juillet 2020.